Image not found or type unknown

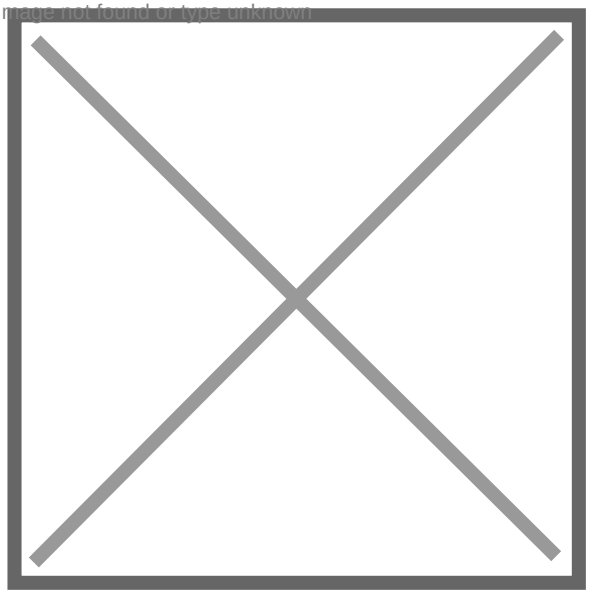

Valeur juridique d'une redevance de dette notarie

Par **Sbannai**, le **18/12/2016** à **08:02**

Bonjour,

Je suis actuellement divorcé et remarié. J'ai 2 enfants de ma première union et un de mon union actuelle. Avec ma compagne acruelle nous souhaiterions acheté un bien. Nous avons des économies et envisageons d'emprunter 80 milles euros, à nos parents et proches pour réunir la somme pour l'achat de l'appartement. Pour le prêt nous avons l'intension de faire un acte notarié de redevance de dette avec le montant emprunté à chaqu'un le délai de remboursement ainsi que le montant mensuel à rembourser. Je souhaiterais savoir quelle est la valeur juridique de ce document et de cette dette. Si je dois repasser au tribunal avec mon ex femme cette dette sera t elle prise en compte ou non sachant que je n'aurais plus de loyer mais cette dette pour un certain temps en remplacement de mon loyer.

Merci par avance pour votre retour.

Bien cordialement

Par **jodelariege**, le **18/12/2016** à **10:07**

bonjour :l'acte notarié protège bien le ou les créanciers;en cas de non remboursement à la date convenue l'acte notarié vaut "titre "exécutoire" c'est à dire que les créanciers n'ont pas besoin d'aller devant le juge pour faire reconnaître la somme que le débiteur leur doit;il leur suffit de faire appel à un huissier pour récupérer leur argent.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés